



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 6 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA25-08-3** autorisant un emprunt de 2 296 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 4 février 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 5 février 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement